

RISQUE D'INONDATION



Que doit faire la population

AVANT La crue

Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet.
Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, dangereux ou polluants ?
Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz et aménager les entrées possibles d'eau, amarrer les cuves, etc.
Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT

S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
Se réfugier en un point haut préalablement repéré: étage, colline...

Et de façon plus spécifique :

Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.
Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

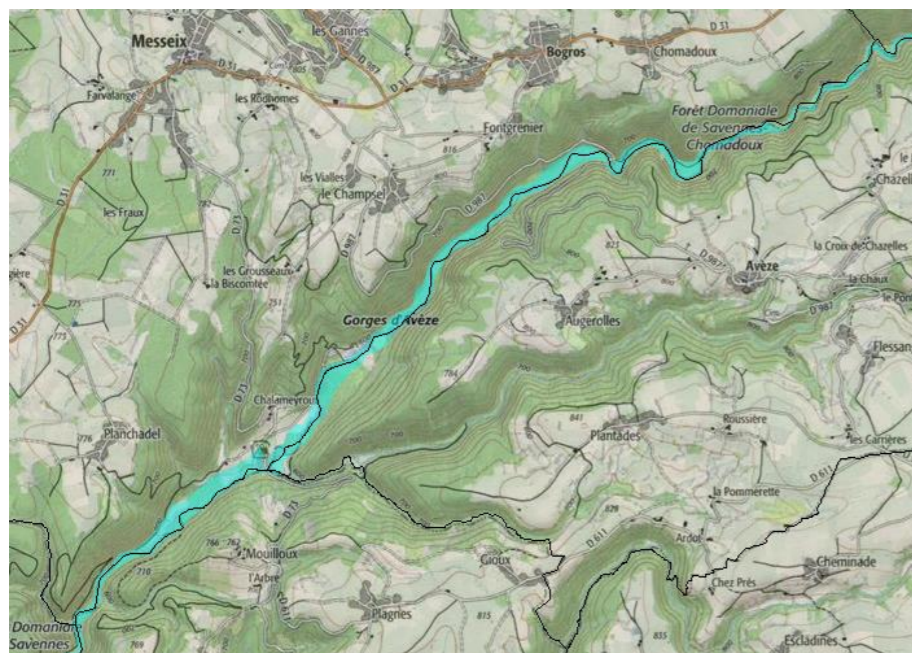
APRÈS

Informez les autorités de tout danger. Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques,

Et de façon plus spécifique :

Aérer,
Désinfecter à l'eau de javel,
Chauffer dès que possible,

La commune est notamment concernée par le risque d'inondation de la Dordogne.



RISQUE SISMIQUE



Que doit faire la population

AVANT

Connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité,
Fixer les appareils et meubles lourds,
Repérer un endroit pour se mettre à l'abri,

PENDANT

Si on se trouve à l'intérieur de locaux : s'éloigner des fenêtres
Se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse
Si on se trouve à l'extérieur de locaux : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques...); à défaut, s'abriter sous un porche
Si on est en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

APRÈS

Ne pas encombrer les lignes téléphoniques. Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; en cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours. Ne pas fumer, ni allumer de flammes

La commune est située en zone de sismicité n°2, soit un aléa faible.

RISQUE TEMPÊTE



Que doit faire la population

Avis de tempête très violente

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible restez chez vous.
Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.
En cas d'obligation de déplacement
Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence les secteurs forestiers.
Signalez votre départ et votre destination à vos proches.



Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

MAIRIE de MESSEIX



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de MESSEIX est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Marc MANGOT

RISQUE FEU DE FORET



Que doit faire la population

AVANT

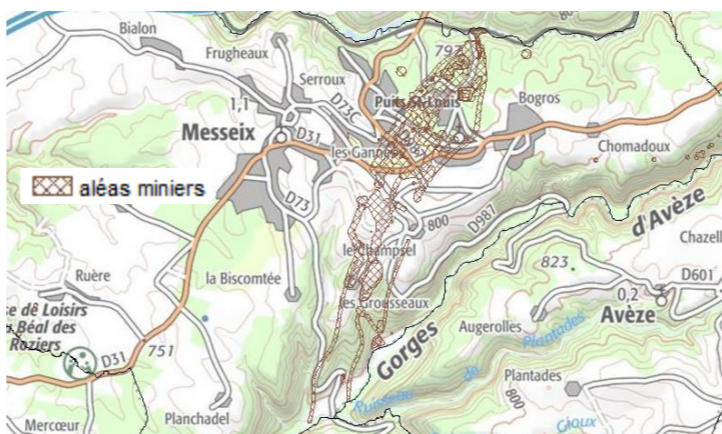
Ne jamais allumer de feu en forêt ;
Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;
Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels ...) ;
Débroussailler autour de la maison et les chemins d'accès privés ;
Limiter l'accumulation des matières combustibles ;
Vérifier l'état des fermetures et de la toiture ;
Ne pas stationner devant les allées forestières.

PENDANT

Alerter les sapeurs-pompiers au 18 ou 112 ;
Si possible (lorsqu'il est naissant et sans se mettre en danger) attaquer le feu ;
Rechercher un abri en fuyant dos au feu, respirer à travers un linge humide ;
En voiture, ne pas sortir, fermer les vitres et allumer les phares pour vous faire repérer ;
Ouvrir le portail de votre terrain ;
Ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu en forêt ;
Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur) ;
S'enfermer dans un bâtiment : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri ;
Fermer et arroser volets, portes et fenêtres, occulter les aérations avec des linges humides ;
Rentrer les tuyaux d'arrosage.

APRÈS

Éteindre les foyers résiduels.



Une cavité recensée : souterrain au lieu-dit Védrinet.
Trois effondrements localisés aux lieux-dits : les Gannes, Puits Saint-Louis et cité du Parc.

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

De nombreux aléas miniers répartis sur l'ensemble de la Commune.

Que doit faire la population

AVANT

Connaître les risques et les consignes. Dès l'alerte, se confiner et écouter la radio.

PENDANT

Si l'on est témoin de l'accident : donner l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre ;
Rejoindre le bâtiment le plus proche : se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) si l'ordre en est donné ;
Si l'on ne trouve pas de bâtiment à proximité, et si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent ;
Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer, se rapprocher d'un point d'eau ;
Couper le gaz et l'électricité ;
Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre, (prévoir un transistor à piles) ;
Ne pas tenter de se rapprocher de ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux ;
Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours ;
S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ;
Se laver en cas d'irritation et si possible se changer ;
Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation ;

APRÈS

Aérer le local de confinement.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête (1)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondation, coulée de boue (2)	18/07/2007 01/08/2009	19/07/2007 01/08/2009	10/01/2008 10/11/2009	13/01/2007 14/11/2009
Inondation, coulée de boue, mouvement de terrain (1)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



Où s'informer :

Mairie : 04.73.21.40.25
Préfecture : 04.73.98.63.63
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Météo France : 08.92.68.02.63
SDIS : 04.73.98.15.18



Sites Internet :

www.messeix.fr

www.puy-de-dome.gouv.fr

www.georisques.gouv.fr

www.vigicrues.gouv.fr

www.sisfrance.net

www.meteofrance.fr

Radio :

France Bleu Pays d'Auvergne : 102.5 Mhz

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Que doit faire la population

En cas d'éboulement, de chute de pierres ou de glissement de terrain

AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ;
Gagner un point en hauteur ;
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRÈS

Évaluer les dégâts et les dangers ;
Informez les autorités.

En cas d'effondrement du sol

AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

A l'intérieur : Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.
A l'extérieur : S'éloigner de la zone dangereuse ;
Respecter les consignes des autorités ;
Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

APRÈS

Informez les autorités.

La Commune est concernée par la voie de chemin de fer ainsi que par l'autoroute A89.